
Secrétariat compétitions LBF secre-competitions@lbf.be - 0478 634 768
Site LBF <http://www.lbf.be>

Le présent avenant complète le Règlement du championnat par carrés, édition 2016 (site LBF)

1. Les transferts de joueurs ayant participé au championnat la saison précédente, seront communiqués au secrétariat compétitions LBF avec copie aux secrétariats régionaux concernés (document sur le site LBF) : visa du président du cercle quitté jusqu'au 30 juin, accord entre 1er juillet - 31 août et après 1er novembre , suspendus du 1er septembre au 31 octobre

2. Formalité à remplir par

2.1 les cercles

Les droits d'inscription sont fixés à

- 230 € par équipe en Super Ligue
- 135 € par équipe en Ligue I ,

à verser au plus tard le 10 septembre , sur le compte de la LBF. **BE42 3400 7153 9154**

2.2 les capitaines

Au plus tard le 10 septembre, le capitaine de chaque équipe doit communiquer obligatoirement **par mail** au secrétariat compétitions LBF:

- le nom d'au moins **4 joueurs** entrant dans la composition de son équipe .
- les **cartes de système** décrivant les **conventions** d'enchères des paires de son équipe , **modèle sur le site LBF** .

Le nombre de joueurs qui participent n'est pas limité mais la participation reste toujours soumise à art. 27

3. Cartes de système de toutes les équipes sont consultables sur le site LBF

4. Matériel

19.3 En Super-Ligue l'**utilisation des écrans** est obligatoire (règlement sur le site LBF)

19.4 La Ligue I se joue sans écran

5. Journée protégée

La dernière journée du round-robin est considérée comme journée protégée.
c.à.d que les rencontres ne peuvent être avancées ni reculées.

6. Montants et descendants à la fin de la saison 2017/18

En Super-Ligue :

Chaque équipe qui remporte le championnat de sa série monte en division III nationale.

Le nombre d'équipes qui descendent en Ligue I est fonction du nombre de descendants de division III.

Des barrages seront organisés entre les équipes classées 7^e ou 8^e pour la descente ou pour constituer des réserves : 24 mars 2018

En Ligue I :

L'équipe classée première dans chacune des séries monte en Super-Ligue.

Il n'y a pas de descendant de Ligue I.

Les autres mouvements qui s'avèreraient nécessaires, dépendant notamment du nombre de descendants de division III nationale, sont laissés à l'appréciation du comité des tournois.

7. Communication des résultats

Le capitaine de l'équipe visitée :

- communique **le résultat de la rencontre avant 20 h**
 - de préférence en le chargeant directement **sur le site** (demander un mot de passe)

Habituez-vous , ce sera obligatoire en 2018-2019,

- à défaut, UNIQUEMENT par SMS au n° **0473 205 473**
- envoie la **feuille de match** au plus tard le mardi qui suit la rencontre
 - **directement sur le site, en demandant un mot de passe**
 - **-sinon par e-mail au secrétariat compétitions LBF**
 - ou courrier ordinaire à J. Jassogne–bd Audent 31/41 – 6000 Charleroi

S'il n'y a pas de commentaire, seule la face **recto** de la **feuille de match** sera envoyée
.Le capitaine conservera la feuille originale., jusqu'à la fin du championnat.

8. Divers

- Rappel : il existe une nouvelle procédure d'alerte depuis 2015 (site LBF)
- Tableau de conversion IMP-VP : l'échelle continue WBF n'est pas d'application
- Nouveau code 2017 appliqué dès septembre 2017
- Règle de 18 n'est plus d'application.

Amendes et caution

- Amende standard = 50 €

Les amendes pour le retrait d'une équipe

1. Avant le début de la compétition :

- Du 1er au 30 juin : 1x le montant de l'inscription
- Du 1er juillet au 31 août : 2x le montant de l'inscription
- Du 1er septembre jusqu'à avant le début de la compétition :
3x le montant de l'inscription

2. A partir du premier jour de la compétition :

- 5 x le montant de l'inscription à la Ligue concernée

Le montant de la caution devant accompagner les appels est fixé à 50 €.

Le 16 décembre 2017 : éliminatoire de la coupe dans chaque district

12/07/17